

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1908-06-2025

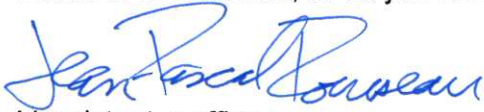
AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 19 juin 2025, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1908-06-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé***

Ce règlement a pour objet de modifier les annexes afin de mettre à jour l'inventaire de la signalisation routière, concernant notamment les arrêts obligatoires, le stationnement et les limites de vitesse.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 20 juin 2025.



L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau